



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1996/L.10/Add.12  
29 août 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Quarante-huitième session  
Point 22 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES  
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES SUR LES TRAVAUX  
DE SA QUARANTE-HUITIEME SESSION

Rapporteur : Mme Lucy Gwanmesia

TABLE DES MATIERES \*/

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XII.		
La réalisation des droits de la personne humaine en ce qui concerne les femmes		

---

\*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1996/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1996/L.11 et ses additifs.

XII. LA REALISATION DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE  
EN CE QUI CONCERNE LES FEMMES

1. La Sous-Commission a examiné le point 11 de son ordre du jour en même temps que le point 7 (voir chap. VIII) à ses 20ème, 22ème et 35ème séances, les 20, 21 et 29 août 1996.
2. La liste des documents publiée au titre du point 11 figure à l'annexe ... du présent rapport.
3. Lors du débat général sur ce point, des déclarations 1/ ont été faites par les membres suivants de la Sous-Commission : M. Lindgren Alves (20ème), Mme McDougall (20ème, 22ème) et Mme Warzazi (20ème).
4. Des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Association internationale des juristes démocrates (22ème), Association internationale pour la liberté religieuse (22ème), Commission internationale de juristes (22ème), Congrès du monde islamique (22ème), Fédération abolitionniste internationale (22ème), Indian Council of Education (22ème), International Educational Development Inc. (22ème), International Institute for Non-Aligned Studies (22ème), Libération (22ème), Mouvement international contre toutes les formes de discrimination (22ème), Mouvement international de la réconciliation (22ème), Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (22ème), Organisation mondiale contre la torture (22ème), Union interparlementaire (22ème).
5. A sa 35ème séance, le 29 août 1996, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1996/L.48 qui avait pour auteurs Mme Daes, M. El-Hajjé, M. Guissé, Mme Gwanmesia, M. Ibarra, M. Joinet, M. Khalil, M. Lindgren Alves, M. Maxim, Mme Mbonu, M. Mehedi, Mme Palley, M. Park, Mme Warzazi, M. Weissbrodt, M. Yimer et M. Yokota.
6. Sur la proposition de M. Bossuyt et de Mme Warzazi, le libellé du quinzième alinéa du préambule qui se lisait comme suit "Prenant acte du rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences, Mme Radhika Coomaraswamy (E/CN.4/1996/53 et Add.1 et 2)," a été aligné sur le paragraphe 1 du dispositif de la résolution 1996/49 de la Commission des droits de l'homme.

7. Mme Warzazi a en outre modifié le paragraphe 10 du dispositif "Propose que le Secrétaire général prenne des mesures pour renforcer les fonctions de" comme suit : "Invite le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour créer le poste de".

8. Le projet de résolution, ainsi révisé et modifié, a été adopté sans avoir été mis aux voix. Pour le texte adopté, voir chapitre II, section A, 1996/...

-----